



Société d'assurance qui souscrit les contrats sans signature

Par **loumary**, le **23/11/2009** à **21:03**

Bonjour,
par internet j'ai recherché une nouvelle assurance, laissant mes coordonnées. L'assurance en question m'a contacté et m'a proposé une formule qui au premier vu me convenait. Ils ont proposé m'envoyer les précisions par courrier en me demandant mes coordonnées bancaires. J'ai reçu un contrat qui a été différent de notre entretien téléphonique. Je n'ai pas donné la suite à ce contrat donc je ne l'ai pas signé ni autorisé de prélèvement. Cette société d'assurance m'a quand même prélevé la mensualité que j'ai aussitôt contesté auprès de ma banque. Je trouve inadmissible cet abus, et j'aimerais savoir comment me retourner contre cette assurance abusive. Merci pour votre réponse.

Par **gege59**, le **26/11/2009** à **21:35**

bonsoir.
une lettre recommandée auprès du siège de cette société d'assurance devrait faire avancer les choses.
petite précision : lorsque vous demandez un DEVIS, vous n'avez pas à fournir vos coordonnées bancaires....
attention : l'absence de signature sur un contrat d'assurance n'est pas forcément un refus de souscription. en effet, par exemple, si vous demandez à votre assureur de prendre une garantie pour le véhicule que vous êtes en train d'acheter chez le concessionnaire, vous faites votre demande par téléphone, donc vous ne pouvez signer de suite le contrat. mais imaginez que vous ayez un accident sur le trajet du retour à votre domicile, alors vous demanderez à

votre assureur la prise en charge des dommages, et ce sans avoir signé de contrat...
celà va donc dans les 2 sens...
bien à vous.

Par **gege59**, le **26/11/2009** à **21:37**

autre précision : c'est, à mon avis, votre banque qui n'a pas fait son travail correctement : pas d'autorisation de prélèvement = pas de prélèvement...